

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une assemblée publique de consultation aura lieu le mercredi 6 avril 2022 à 20 heures, lors de la séance ordinaire du conseil municipal au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin.

L'objet de cette assemblée est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées et de statuer sur une demande de dérogation mineure concernant le lot R-5 333 405, cadastre du Québec. La propriété visée se localise au 3790, Chemin des Pins, Saint-Paulin, J0K 3G0.

La demande concerne d'accepter, dans un premier temps, que la marge de recul avant sur la véranda avant de l'habitation unifamiliale soit à 4,11 mètres au lieu du 7,6 mètres. Dans un deuxième temps, d'accepter que la marge arrière de la remise soit à 0,70 mètre au lieu de 1,0 mètre. Les 2 marges de recul (avant pour bâtiment principal et arrière pour bâtiment accessoire) sont prescrites à la grille de la zone 504-Rar du Règlement de zonage numéro 252, entré en vigueur le 17 juillet 2018.

Au cours de cette assemblée, le conseil entendra toutes les personnes désirant s'exprimer sur cette demande.

La demande porte exclusivement sur les acceptations du non-respect de la marge avant de 7,6 mètres pour le bâtiment principal et du non-respect de la marge de recul arrière de 1,0 mètre pour le bâtiment accessoire prescrites au règlement de zonage présentement en vigueur. Toute intervention de nature autre ne sera retenue pour l'évaluation du dossier.

Donné à Saint-Paulin ce neuvième jour de mars deux mille vingt-deux.

Ghislain Lemay, greffier-trésorier